



Intéressement : accord verrouillé et prime plafonnée

Un nouvel accord d'intéressement vient d'être renégocié par toutes les organisations syndicales représentatives.

Il a été signé par la CFE-CGC, la CFDT et la CGT.

FO n'a pas signé ce nouvel accord et vous en explique les raisons et vous donne des clés de compréhension.



Cet accord comporte deux seuils de déclenchement (ou clés d'entrée), l'un est lié à un résultat technique (+0,5% au minimum) et l'autre au ratio de solvabilité (au moins 120%).

Si l'un de ces seuils n'est pas atteint, il n'y aura pas de versement de prime d'intéressement.

FO craint que ces nouveaux critères entraînent une pression supplémentaire sur nos collègues des agences pour faire encore plus de chiffre !

Ce que **FO** a obtenu grâce à la ténacité de ses représentants :

- ◆ La révision des objectifs à la baisse pour 2 critères sur 5 afin qu'ils soient atteignables, de façon à déclencher la prime en proportion du poids de ces critères sur le montant total de celle-ci ;
- ◆ L'augmentation du montant minimum et médian de la prime qui peut être versé si tous les critères jouent ;
- ◆ Une franchise de 4 semaines en cas d'arrêt maladie pour neutraliser les petites absences et ne pas pénaliser ces collègues.



Vos représentants **FO** se sont battus pour vous, pied à pied, jusqu'à la dernière réunion. Mais la Direction est restée sourde à nos principales revendications.

Nos propositions non-retenues par la Direction :

- ◆ La suppression du 2ème seuil de déclenchement, le ratio de solvabilité à 120 %, pas cohérent avec la situation solide du Groupe (supérieur à 200%).

La Direction justifie son maintien dans la perspective d'une situation critique...

- ◆ Un accord sur un an vu l'épidémie qui perdure et impacte l'activité du Groupe.

Proposition rejetée sans motif réellement valable.

L'accord sera applicable pour trois ans, sur les exercices 2021, 2022 et 2023.

Devant l'unité des organisations sur ce point, La Direction a tout de même accepté d'intégrer une clause de "revoiyure" en cas de pandémie ou d'événement important qui impacterait fortement l'activité

- ◆ Un critère supplémentaire sur l'évolution de tous les contrats professionnels.

ENCORE UN PETIT EFFORT SUR LA PARTICIPATION ET L'INTERESSEMENT ET NOUS SURMONTERONS CETTE CRISE!



FO (tout comme la CGT et la CFTC) souhaitait une répartition égalitaire de la prime, quel que soit le salaire de chacun, proratisée uniquement sur le temps de présence.

La prime sera de nouveau répartie à 60 % sur la présence et 40 % sur les salaires. L'accord profite toujours plus aux salariés à hauts revenus et notamment aux attachés et cadres de Direction !

NOS RÉSULTATS SONT SI BONS QU'ON PEUT À LA FOIS VERSER DE GROS DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES

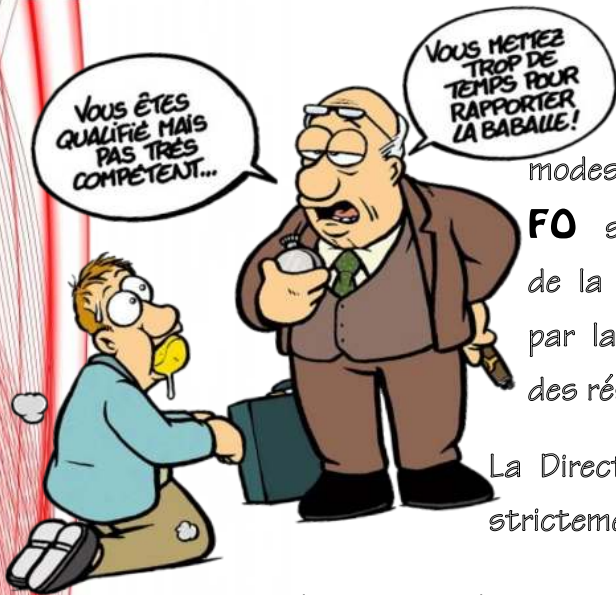
... ET FÉLICITER NOS SALARIÉS !

Rappelons que la plupart des critères de l'accord est lié au résultat du Groupe, à son développement commercial, à la satisfaction des sociétaires et à la maîtrise de la sinistralité.

Donc, essentiellement à la qualité du travail des Conseillers En Assurances et Directeurs d'Agence, aux compétences des gestionnaires en particulier et des responsables d'équipes.

RÉPARTITION ENCORE INÉGALITAIRE !





Pour que la majorité de nos collègues aux revenus modestes ou moyens soient mieux récompensés, **FO** souhaitait un plafonnement de la prime à 9% de la masse salariale brute au lieu des 6,25% proposés par la Direction et 40% au lieu de 25% de la somme des résultats des entités du Groupe.

La Direction a rejeté ces demandes et continue à limiter strictement le montant total versé.

Direction qui a à peine bougé sur le plafond, le passant de 6,25% à 6,50% de la masse salariale brute, bien que l'addition de l'ensemble des critères puisse déclencher une prime de 7%.

Pourquoi maintenir ce plafond à 6,50% ?

La Direction prétend que c'est pour le sécuriser et l'optimiser !

Pour **FO, cet argument ne tient pas la route !**



Concrètement, + 0,25 % sur le plafond signifie une augmentation de la prime de 4 %, soit potentiellement + 92€ brut/salarié sur la base de 2.315 €, prime moyenne versée cette année pour un salarié travaillant à temps plein.

Peu significatif, sauf pour un salarié à haut revenu !

Et pour un salarié à temps partiel ou qui a un salaire modeste, c'est « peanuts » !

Alors qu'une fois de plus, cette année a été excellente, malgré le contexte COVID, la moyenne de la prime était de 2.315 € brut pour un salarié à temps plein.

Dans d'autres compagnies d'assurances, ces dernières années, les primes sont souvent plus élevées.

A la MAIF, la prime moyenne a été de l'ordre de 4.000 € brut !



En fait, même si l'année est vraiment exceptionnelle, l'enveloppe sera toujours plafonnée à environ 17,5 millions d'€ et sous réserve de ne pas dépasser le 2ème critère de plafonnement, 25% du résultat de l'ensemble des filiales du Groupe.

En conclusion, les salariés ne seront jamais plus récompensés, même si les résultats du Groupe sont meilleurs que les deux dernières années.

Pourtant, la Direction en demande de plus en plus à nos collègues, notamment en agences.

PRIME TROP PLAFONNÉE !

FO regrette que, lors de la négociation, il n'y ait pas eu d'unité syndicale suffisante sur les modalités de répartition de la prime et son plafonnement pour faire bouger la Direction.

En résumé, la Direction veut bien verser de l'intéressement mais pas trop... Elle veut restreindre l'enveloppe globale, quelques soient les résultats du Groupe !

Avec ses 2 seuils de déclenchement et le montant de la prime limitée à 6,5% de la masse salariale brute et 25% du résultat de toutes les filiales du Groupe, cela reste un ACCORD VÉRROUILLE, INÉGALITAIRE ET UNE PRIME TROP PLAFONNÉE, voire ÉTRIFIÉE !

Dans ces conditions, FO ne pouvait pas signer cet accord.

Et malgré les simulations de la Direction qui nous semblent un peu trop optimistes avec ces nouveaux critères, nous sommes loin d'être sûrs d'obtenir une prime équivalente, même avec des résultats similaires, pour les 3 prochaines années.

Pour FO, vous travaillerez plus pour gagner moins !

C'est un comble !

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

FO, le syndicat vérité qui défend votre pouvoir d'achat

